

**Extrait Du Registre
Des Délibérations Du Conseil Municipal**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20260723-DCM2026-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026

**Département Haute-Corse
Commune de FURIANI**

Séance du 20 juillet 2026

DCM N° 2026-45

NOMBRE DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la convocation

13/07/2026

Date d’Affichage

21/07/2026

L’an deux mil vingt-six

Et le vingt juillet

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

24 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, PIACENTINI SIMONI Céline, BIAGGINI Jean, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE AJACCIO Catherine, MARTEL Enzo, LOMBARDO Florence, CAMPANA Jean-Charles, CECCARELLI Gérard, BERTOLUCCI Marie Christine, D’ORLANO Frédéric, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, GIAMARCHI Marie Dominique, DARNAUD Laure, SARTORI Stéphanie, CIONI Gilles, LECA Coralie, SIMONI Pierre-Baptiste, AGOSTINI Antoine, PORTA Marine, NUTTI MATTEI Laetitia

3 Membres absents excusés (procurations) :

NUTTI Thierry a donné pouvoir à POZZO DI BORGO Louis

SILVESTRI Dominique a donné pouvoir à SIMONPIETRI Pierre Michel

POGGI Jean-Paul a donné pouvoir à UGOLINI Nuria,

2 Membres absents :

CASANOVA Jean-Pierre

FICO Aurélie

Madame BERTOLUCCI Marie Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Travaux réhabilitation
école élémentaire U
Rustincu : Plan de
financement.

VU l’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1^{er} Adjoint au Maire, expose que pour adapter, aux vagues de chaleur croissante, le bâtiment qui abrite l’école élémentaire U Rustincu, un certain nombre de travaux ont été identifiés.

Aussi, il propose le projet de réhabilitation du bâtiment édifié fin des années 1980 et précise que ce dernier vise d’une part à améliorer le confort thermique des élèves et du personnel éducatif et d’autre part à réduire la consommation d’énergie avec notamment la réalisation de l’isolation par l’extérieure, de la toiture et du vide sanitaire et le remplacement de menuiseries intérieures et extérieures.

Le coût estimatif de cette réhabilitation qui englobe également la réfection des salles de classe, des réseaux « électricité » et « plomberie », s’élève à 1 650 000 € H.T.

Ainsi, il est proposé aux membres de l’assemblée délibérante d’autoriser l’opération « Réhabilitation de l’école élémentaire U Rustincu » sise 755, strada Imperiale et d’adopter le plan de financement ci-après :

Travaux	Taux	Montant financier
Etat	20 %	330 000
Collectivité de Corse : dotation école	40 %	660 000
Fonds verts au titre de la rénovation énergétique	20 %	330 000
Part communale	20 %	330 000
Total	100 %	1 650 000

.../...

DCM N° 2026-45

OUI l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte

- L'opération « Réhabilitation de l'école élémentaire U Rustincu » sise 755, strada Imperiale ainsi que le Plan de Financement exposé ci-dessus.

Autorise

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

